



No de résolution  
ou annotation

Province du Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 5 octobre 2021 à 19h00 au bureau municipal.

À laquelle sont présents, en personne, son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Roger Lavoie, Mariette Sallafranque et Louis Lair; et, au téléphone, les conseillers Patrick Tallon, Nancy McGuire et Pat Montgomery.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

183-21/10

Proposé par la conseillère McGuire d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

184-21/10

Proposé par le conseiller Montgomery que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit accepté.

Adopté

6. **Questions du public**

- *Janet Schultz-Jones* :

- présente au Conseil l'histoire du chenal Leblanc
- se demande si l'installation de la chaussée a entravé l'écoulement naturel de l'eau

- *Doug Jennings* :

- questions concernant les barrages de castors dans les ponceaux
- demande l'appui de la municipalité pour aider à la restauration du débit de l'eau dans le chenal

Le maire répond aux préoccupations et rappelle aux visiteurs que le chenal Leblanc, des chaussées et les ponceaux sont situés sur des terrains privés et que la municipalité a une responsabilité minimale.

185-21/10

**Lettre d'appui - Restauration du Chenal Leblanc**

Proposé par le conseiller Tallon que cette municipalité appuie les efforts des propriétaires fonciers le long du chenal Leblanc pour rétablir le débit de l'eau, conditionnellement à l'obtention des approbations ministérielles nécessaires; et d'autoriser le maire à écrire une lettre d'appui à M. Jennings pour l'aider à obtenir de telles approbations.

Adopté à l'unanimité



186-21/10  
No de résolution  
ou annotation

## 7. Correspondance

### - *Demande de la salle Harrington*

Proposé par le conseiller Lair d'approuver un don au Harrington Hall équivalent au montant des taxes municipales, 2 301,04 \$, tel que discuté.

Adopté

### - *Demande du CSHP (UPSC) pour le déneigement*

187-21/10

Proposé par le conseiller Montgomery d'approuver la subvention de services de déneigement au Complexe sportif du Haut-Pontiac et Harrington Hall pour la saison hivernale 2021-2022.

Adopté

188-21/10

Proposé par le conseiller Montgomery de demander que l'UPSC (Complex sportif) aborde d'autres municipalités et/ou entrepreneurs pour contribuer au service de déneigement pour la prochaine saison.

Adopté

## 8. Rapports de comité

### Urbanisme et Règlementation

Le conseiller Lair, président du comité d'urbanisme et de règlementation donne un rapport verbal.

Le rapport de l'inspecteur municipal est donné.

### Travaux publics

Le conseiller Montgomery, président du comité des travaux publics donne un rapport verbal.

189-21/10

### Mise en demeure – Projet de station de pompage

Proposé par le conseiller Sallafranque d'envoyer aux Entreprises CAMA une mise en demeure de finaliser le projet de station de pompage et d'autoriser le directeur général à continuer de solliciter des conseils juridiques concernant ce projet.

Adopté

190-21/10

### Rapport finale – Aide voirie locale – PPA

ATTENDU QUE

la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE

le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE

les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE

les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE

le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE

la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE

le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE,

si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant



No de résolution  
ou annotation

191-21/10

ATTENDU QUE maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;  
les autres sources de financement des travaux ont été  
déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de conseiller Louis Lair, il est unanimement  
résolu et adopté que le conseil de L'Isle-aux-Allumettes approuve les dépenses d'un  
montant de 743 860 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais  
inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences  
du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-  
ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

TECO 2019-2023 – travaux projet version #2

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux  
modalités de versement de la contribution gouvernementale  
dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la  
contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui  
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution  
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la  
ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Lair et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du  
Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts  
fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux  
réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme  
fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages  
causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent  
découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de  
l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires  
municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous  
les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution  
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires  
municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est  
imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de  
l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux  
approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux  
version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de  
coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

192-21/10

Remplacement CVAC – Résultats de l'appel d'offres

Les soumissions suivantes ont été reçues, par voie d'appel d'offres publiques,  
pour le contrat # 21-ALLU-013 pour le remplacement du système CVAC:

Soumissionnaire :	Prix total :
Entreprises DLS	257 544,00 \$
Barrette Bernard inc.	313 479,34 \$

Proposé par le conseiller Sallafranque de rejeter les soumissions en raison  
de contraintes budgétaires.

Adopté

193-21/10

Appel d'Offres – Réfection du système CVAC

Proposé par le conseiller Montgomery de retourner en appel d'offres public  
pour le projet de remplacement du CVAC, avec les modifications  
recommandées aux plans.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

### Administration

La conseillère Sallafranque, présidente du comité d'administration donne un rapport verbal.

Le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité est donné et lu par ce dernier.

### Marketing

La conseillère McGuire, présidente du comité de marketing donne un rapport verbal.

### Familles & aînés

Le conseiller Lavoie, président du comité des familles et des aînés donne un rapport verbal.

### Sécurité publique

Le conseiller Tallon, président du comité de la sécurité publique donne un rapport verbal.

194-21/10

#### Allocation de formation drone

Proposé par le conseiller Tallon d'approuver la même allocation pour l'accomplissement de la formation sur les drones que le montant alloué pour la finition du cours FF1.

Adopté

195-21/10

#### Subvention - Formation pompier 2022

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QUE en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, pour les services sécurité incendie de Pontiac Ouest, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, pour SSI Pontiac Ouest, prévoit la formation de douze (12) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Tallon et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide



No de résolution  
ou annotation

196-21/10

financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

Adopté

Schéma de couverture de risques – Année 4

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Mai 2017;

ATTENDU QUE la 4<sup>ème</sup> année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminé le 30 Avril 2021;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre à chaque année;

Il est proposé par le conseiller Tallon et résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 4 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre celui-ci au ministre.

Adopté

197-21/10

Souper de Noël/Appréciation

Proposé par le conseiller Tallon d'approuver le souper d'appréciation à emporter, dans le même format que l'an dernier, pour les pompiers, les membres du conseil et le personnel.

Adopté

198-21/10

Véhicule de sauvetage

Proposé par le conseiller Tallon de procéder au réaffichage pour la vente du véhicule de sauvetage, par soumissions publiques scellées, avec une mise de réserve de 1 500 \$.

Adopté

**9. Approbation des comptes**

199-21/10

Proposé par la conseillère Sallafranque que les factures soient payées selon la liste présentée.

Adopté

Certificat de disponibilité de fonds

Je soussigné, Alicia Jones, Directrice générale/Secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer les frais selon la liste présentée.

De quoi, ce certificat est donné à Chapeau, le 5 octobre 2021.

Alicia Jones  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

**10. Questions du public**

Aucune.

**11. Varia**

Les points suivants sont discutés par le Conseil :

- station de pompage
- 'vision' du conseil
- érosion – chemin de la Culbute



**12. Huis-clos**

Proposé par la conseillère Sallafranque de poursuivre les discussions à huis clos, à 20h50.

Adopté

201-21/10

Proposé par la conseillère Sallafranque de reprendre la réunion en cours, à 21h20.

Adopté

202-21/10

**Propriété – rue Centennial**

Proposé par le conseiller Tallon que cette municipalité refuse la contre-offre soumise par les propriétaires cependant la municipalité maintiendra la même offre originale; et d'autoriser le directeur général à discuter des prochaines étapes avec les propriétaires.

POUR :	CONTRE:
Pat Tallon	Nancy McGuire
Louis Lair	Pat Montgomery
Mariette Sallafranque	
Roger Lavoie	

Adopté sur division

203-21/10

**Augmentation des frais de comptabilité**

Proposé par le conseiller Lair d'accepter l'augmentation des frais de comptabilité pour l'année 2022, tel que présenté; avec paiement conditionnel à l'achèvement dans les délais des livrables requis.

POUR :	CONTRE:
Louis Lair	Pat Montgomery
Mariette Sallafranque	
Roger Lavoie	
Nancy McGuire	
Pat Tallon	

Adopté sur division

**13. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 16 novembre 2021 à 19h00 au bureau municipal.

204-21/10

**Approbation du procès-verbal**

Proposé par la conseillère Sallafranque d'approuver le procès-verbal de la présente rencontre du conseil municipal du 5 octobre 2021.


Adopté

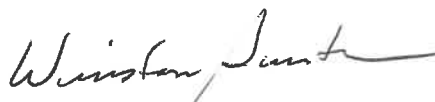
**14. Clôture de la réunion**

205-21/10

Proposé par le conseiller Lavoie que la séance soit levée à 21h25.

Adopté

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Maire

Je, *Winston Sunstrum*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.